

en outre élargis du fait de la filière ASEAN. En 1977, l'ASEAN a désigné les Philippines comme point de contact officiel du Canada avec l'Association. Deux séances du Dialogue Canada-ASEAN se sont tenues à Manille (1977 et 1982), et les Philippines ont été le pays intéressé au premier chef par le projet Canada-ASEAN relatif aux techniques de conservation des produits de la pêche. Les deux pays ont signé un accord de coopération nucléaire en juin 1981, et des discussions se sont tenues sur d'autres questions énergétiques. Enfin, l'ACDI a financé plusieurs études de faisabilité concernant l'implantation de centrales nucléaires aux Philippines.

M. Lumley, ministre d'État au Commerce, et M. Whelan, ministre de l'Agriculture, ont tous deux visité les Philippines en 1980. Par ailleurs, M. MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est rendu à Manille en juin 1981 pour assister à la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN avec leurs partenaires du Dialogue. En outre, M. Lalonde, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et M. William Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, ont visité les Philippines en 1981. Enfin, le Canada a reçu la visite de M. Carlos P. Romulo, ministre philippin des Affaires étrangères, en octobre 1981, et celle de M. G.Z. Velasco, ministre de l'Énergie, en mai 1982.

Les échanges entre le Canada et les Philippines s'inscrivent dans le cadre d'un accord commercial bilatéral et du GATT, auquel les Philippines ont adhéré le 1er janvier 1980. Ce pays bénéficie du Tarif de préférence générale consenti par le Canada aux pays en développement. Le 8 novembre 1981, les deux pays ont paraphé un arrangement de cinq ans concernant les restrictions sur les textiles.

Les exportations du Canada vers les Philippines se sont établies à \$107,896 millions en 1980 et à \$83 millions en 1981. Quant à nos importations des Philippines, elles sont passées de \$101,4 millions en 1980 à \$108,7 millions en 1981.

Le Canada est au sixième rang des investisseurs aux Philippines, principalement dans les secteurs de la fabrication, des banques, de l'assurance et de l'exploitation minière. Ces secteurs, ainsi que les télécommunications, la production et la distribution d'électricité offrent d'excellentes possibilités aux exportateurs canadiens.

DÉCEMBRE 1982